



DOSSIER D'INSCRIPTION

Conseil des Jeunes de Glomel 2023

Le Conseil des Jeunes (CJ) a pour but de garantir une vocation éducative aux enfants en leur donnant la parole et en leur permettant d'agir pour mieux s'épanouir dans leur commune.

Il constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie. Il apporte aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux, les associations, etc...

Il permet l'apprentissage de la citoyenneté et permet de s'engager dans la vie de la commune en soumettant des idées et en mettant en place des projets, tout en prenant en compte l'intérêt général de la commune et de ses habitants.

Pour le premier cycle :

- Les jeunes candidats âgés de 9 à 15 ans (au moment de l'inscription) seront élus pour 2 ans.
- Le 1^{er} avril 2023 à 10h à la mairie, une réunion d'information est organisée, à destination des enfants et des parents.
- Les dossiers seront à déposer complétés au plus tard pour le 30 avril 2023.
- Les dossiers seront étudiés à partir du 2 mai 2023.
- Une cérémonie d'installation du Conseil des Jeunes aura lieu le 13 mai 2023 à 10h, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Fiche candidat

Autorisation parentale

Pourquoi je souhaite être membre ?

Règlement intérieur

Fiche de renseignements

Attestation d'assurance extra-scolaire

Dossier à déposer à la mairie de Glomel au plus tard **le 30 avril 2023**



DOSSIER D'INSCRIPTION

Conseil des Jeunes de Glomel 2023

FICHE DU CANDIDAT (à compléter par le jeune)

Nom : _____ Prénom : _____

Age : _____ Date de naissance : _____

Etablissement scolaire : _____ Classe : _____

Adresse : _____

Portable : _____ E-mail : _____@_____

Coche et précise ce qui t'intéresse : (plusieurs réponses possibles)

- Sport : _____ Arts : _____
- Musique : _____ Lecture : _____
- Cinéma : _____ Multimédia : _____
- Autres... : _____

Pourquoi souhaites-tu t'engager : (classe par ordre d'importance : 1,2, 3, ...)

- Pour rencontrer d'autres jeunes
- Pour représenter les jeunes de la ville
- Pour défendre et faire entendre mes idées
- Pour monter des projets
- Pour découvrir comment fonctionne une Mairie et rencontrer les élus
- Pour faire plaisir à mes parents
- Par curiosité
- Autres : _____



DOSSIER D'INSCRIPTION

Conseil des Jeunes de Glomel 2023

En tant que membre du CJ, les thèmes suivants t'intéresseraient : (classe par ordre d'importance : 1,2,3,4)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Environnement/ Développement durable | <input type="checkbox"/> Solidarité intergénérationnelle |
| <input type="checkbox"/> Santé/prévention/citoyenneté | <input type="checkbox"/> Culture/loisirs |

Quelles sont tes disponibilités pour tes participations aux réunions : (plusieurs choix nécessaires)

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Lundi après les cours | <input type="checkbox"/> | Préciser l'heure : _____ |
| Mardi après les cours | <input type="checkbox"/> | Préciser l'heure : _____ |
| Jeudi après les cours | <input type="checkbox"/> | Préciser l'heure : _____ |
| Vendredi après les cours | <input type="checkbox"/> | Préciser l'heure : _____ |
| Samedi matin | <input type="checkbox"/> | Préciser l'heure : _____ |

**Pourquoi souhaites-tu être membre ?
(Développe en quelques lignes)**

Je me présente parce que



DOSSIER D'INSCRIPTION

Conseil des Jeunes de Glomel 2023

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Candidat :

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Adresse : _____

Représentant légal 1 :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____ @ _____

Représentant légal 2 :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____ @ _____

Pour les parents séparés qui souhaitent recevoir les informations (courrier, mail, convocation, ...) tous les deux, merci de cocher la case suivante :

AUTORISATION PARENTALE

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil des Jeunes (CJ) de la commune de Glomel. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, _____

Domicilié(e) _____

Représentant(e) légal(e) de l'enfant _____

En tant que père/ mère /tuteur/autre (préciser) _____

- Autorise mon enfant à participer aux différentes réunions et actions du CJ.
- Accepte de recevoir par voie postale et/ou par courriel les différentes informations relatives au CJ (invitations, programmes, rendez-vous...).
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CJ et accepte l'organisation, y compris concernant les déplacements que mon enfant devra effectuer.
- Autorise les animateurs du CJ à véhiculer mon enfant pour tout déplacement dans le cadre de ses fonctions de membre.
- Autorise la commune de Glomel, en cas d'urgence, à prendre toute décision que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin.
- Autorise la commune de Glomel ainsi que les ayants droits, tels que les médias et les partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises dans le cadre des actions du CJ; sans contrepartie financière, sur tout support tel que le journal municipal, le site internet, les réseaux sociaux, la presse locale, etc...
- Prend note que la commune de Glomel m'a informé de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance civile et une assurance individuelle couvrants les accidents corporels (en cas d'absence de couverture, se rapprocher d'une société d'assurance).

Fait le : ____/____/____ Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

A Glomel



AUTORISATION PARENTALE

Protection des données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Les données enregistrées sont conservées jusqu'à la fin du mandat du jeune au sein du conseil des jeunes. Elles sont réservées à l'usage de la commune.

Conformément au RGPD, vous disposez des droits d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Pour les données concernées, vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer ces droits par courrier auprès de :

Monsieur le Maire - Mairie - Service Enfance et Jeunesse - 2 rue de Rostrenen - 22110 Glomel

ou par courriel à accueil.communeglomel@wanadoo.fr

ou auprès du délégué à la protection des données : cil@cdg22.fr. A défaut, vous pouvez porter une réclamation auprès de la CNIL.

Je soussigné(e) M....., demeurant :

.....

Fait à, le

Signature

Article 1 : Les candidats

Les jeunes qui souhaitent être candidats doivent être âgés entre 9 et 15 ans au moment de l'inscription et être domiciliés à Glomel.

Pour se présenter, il faut remplir un dossier d'inscription qui doit être déposé complété à la mairie de Glomel, avant le 30 avril 2023, muni de sa pièce d'identité et d'une attestation d'assurance extra-scolaire.

Article 2 : Objectifs et rôles du CJ

Le Conseil des Jeunes, acteur de la vie publique, est instauré pour une durée de deux ans. Il est composé de 6 membres minimum et a un :

- Rôle d'écoute : Il établira les liens entre les jeunes et les représentera auprès de la municipalité.
- Rôle de consultation : Il donnera son avis sur des projets qui lui seront proposés.
- Rôle de proposition : il élaborera des projets.
- Rôle d'action : il contribuera à la concrétisation des projets qu'il propose sur des thèmes divers (solidarité, culture, environnement, ...).

Article 2.1 : Les missions et devoirs du membre

Le membre se doit d'assumer ses responsabilités en suivant l'engagement d'être actif et présent aux réunions et aux groupes de travail. Il se doit de respecter ses missions auxquelles il s'est engagé.

Le membre se doit d'être poli et de respecter ses camarades, les adultes et les partenaires. Il est porte-parole des autres enfants.

C'est un représentant de la commune de Glomel.

Article 3 : Les convocations aux réunions

Afin de permettre une organisation optimale au responsable légal du membre, les réunions sont fixées une semaine avant par mail, SMS ou appel téléphonique.

Les dates de réunions seront également disponibles sur la page Facebook et le site internet de la commune.

Article 4 : Les réunions des groupes de travail

Elles ont lieu dans les locaux de la Mairie au 2 Rue de Rostrenen à 22110 Glomel.
Elles durent maximum 2h et se tiennent au minimum une fois par trimestre, hors période de vacances scolaires. Si des groupes de travail devaient avoir lieu durant les petites vacances, ceux-ci seraient facultatifs. Aucune réunion n'aura lieu durant les vacances d'été de juillet et d'août.

Quatre thèmes : Environnement/Développement durable, Solidarité intergénérationnelle, Santé/Prévention/Citoyenneté et Culture/Loisirs.

Elles sont encadrées par un adjoint, un élu et/ou le personnel administratif municipal.

Article 5 : La présidence

Un adjoint ou un élu préside la séance et procède à un appel nominal des membres.

Le président ouvre les séances, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met fin, s'il y a lieu, aux interventions, met voix les propositions et en réclame les résultats. Il prononce la clôture des séances.

Le président peut décider de reporter ou retirer tout dossier s'il en estime la nécessité.

Article 5.1 : L'ordre du jour et le déroulement des débats

L'ordre du jour établi en collaboration avec un adjoint ou un élu, mentionne les thèmes sur lesquels les membres seront appelés à débattre.

Il devra également comporter une rubrique « Questions diverses » afin de traiter les questions qui n'auraient pas été portées à l'ordre du jour.

Les débats peuvent être précédés par une intervention de l'adjoint ou d'un élu. Un membre ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au président et l'avoir obtenue.

Article 6 : Les absences

En cas d'absence, le membre doit prévenir dès que possible l'adjoint, un élu ou le personnel administratif municipal.

En cas d'absences répétées et non justifiées, l'adjoint prendra contact avec le responsable légal du membre pour régulariser la situation.



REGLEMENT INTERIEUR

CONSEIL DES JEUNES

Article 7 : Les manifestations municipales

Les membres ont pour rôle de participer activement à la vie de leur commune.

Le devoir de mémoire permet aux jeunes générations d'être associés aux cérémonies, telles que les commémorations nationales et municipales (11 novembre, 8 mai, etc...).

Cette démarche citoyenne est une volonté politique locale souhaitée par la présence des membres à ces commémorations.

Les membres pourront également être appelés à participer à d'autres actions communales (fêtes, inaugurations, vœux de fin d'année, etc...)

Je soussigné(é) représentant légal de l'enfant, confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur du Conseil des Jeunes de la commune de Glomel.

Fait le : ____/____/____ A Glomel

Signatures (Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Responsable légal du candidat

Le candidat

CHARTE

CONSEIL DES JEUNES

Un membre a des responsabilités : il doit œuvrer dans l'intérêt général⁽¹⁾, être dans une démarche collective et faire preuve d'assiduité et d'implication.

Cette charte fixe les règles que tu acceptes de respecter durant toute la durée de ton engagement.

Article 1 :

Agir dans le respect des valeurs de la république⁽²⁾ et avoir une attitude citoyenne et responsable.

Article 2 :

Œuvrer en permanence à l'amélioration de la vie quotidienne de la commune dans l'intérêt général.

Article 3 :

Respecter les autres, leur personnalité, leurs différences, leurs idées et leurs temps de parole.

Article 4 :

Faire preuve de discernement⁽³⁾ et de libre arbitre⁽⁴⁾.

Article 5 :

- Défendre ses idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas ton avis. Donner son point de vue en argumentant et en étant constructif.

- Accepter ou refuser une décision dans le respect du fonctionnement démocratique⁽⁵⁾ du CJ.

Article 6 :

Être porteur de propositions, de projets simples ou ambitieux et œuvrer à leur aboutissement.

Article 7 :

Représenter et instituer un dialogue avec les autres jeunes de la ville.

Article 8 :

- Être assidu, ponctuel⁽⁶⁾ et participer à toutes les réunions et manifestations diverses nécessitant la présence du CJ.

- Prévenir en cas d'absence.

Lexique :

(1) Intérêt général : Qui concerne l'ensemble d'une population

(2) Les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité

(3) Faire preuve de discernement : Analyser et juger avec justesse une situation

(4) Faire preuve de libre arbitre : prendre une décision en toute indépendance, sans subir de pression de la part d'une personne ou d'un groupe

(5) Un fonctionnement démocratique : Pouvoir exprimer ses idées sur un sujet donné, pouvoir voter et ensuite respecter le résultat du vote

(6) Être ponctuel : Arriver à l'heure aux différents rendez-vous et ne pas partir avant la fin.

Document à conserver